



## Flash-Info N° 112 – janvier 2021

### Le mot du Maire

#### Chères Beaucétaines, chers Beaucétains,

Cette année, je ne pourrai pas vous présenter mes vœux ainsi que ceux du conseil municipal lors de la petite cérémonie que nous organisons au château en Janvier. Cérémonie à laquelle je tiens beaucoup tant c'est agréable de se retrouver ensemble autour d'un verre et de partager les préparations apéritives que vous apportez.

Certaines mairies ont décidé de présenter les vœux par les réseaux sociaux facebook et autres, ce n'est vraiment pas mon choix. Je resterai donc très classique et je vous envoie à tous, chers Beaucétains, avec chaleur et sincérité tous mes vœux de bonheur, d'amour et de santé pour cette 2021. Année si chargée d'espoir tant l'année 2020 a été tristounette. L'avenir nous le dira.

Jusqu'à-là j'étais resté assez discret sur la façon dont le gouvernement gère cette crise sanitaire. Mais là, trop c'est trop. L'interdiction qui nous est faite de sortir après 18h (J'emploie le mot interdiction à bon escient, car le terme « couvre-feu » nous renvoie à des périodes de guerre où notre nation a eu à affronter des drames sans aucune commune mesure avec la crise sanitaire actuelle). Comment peut-on croire que demander aux gens de rentrer chez eux avant 18h pourra permettre de faire reculer ce virus ? C'est totalement ridicule surtout que dans le même temps les lieux à forte affluence restent ouverts : zones commerciales, grandes surfaces, transports en commun. On ferait mieux de fermer les hypermarchés que de nous brimer un peu plus. Mon fils est allé samedi 09 après-midi à Auchan, c'était bondé m'a-t-il dit, cherchez l'erreur.

L'Etat dans sa grande compréhension essaye, en plus, de nous faire croire que cette décision a été prise en accord avec les élus locaux, foutaise ! Les réunions avec les régions, les départements, les présidents des intercommunalités et les mairies des grandes villes (pas ceux des petites villes ou villages, nous sommes sans doute incapable d'avoir un avis aussi) et les préfets ne sont que mascarade car la décision de cet interdit était déjà actée en haut lieu et les décrets étaient prêts à être signés avant même ces réunions. Ils l'ont d'ailleurs été. La verticalité du pouvoir dans notre pays a été encore une fois mise en lumière par cet épisode. Un habitant des villages serait autant en danger qu'un habitant des grandes villes, n'importe quoi !

Lors du 1<sup>er</sup> confinement, la pêche à la ligne était interdite ! C'est vrai qu'on risquait de se contaminer en pêchant ! (Et je ne suis pas pêcheur). Après ça a été l'interdiction de se déplacer à plus d'un kilomètre de chez soi, grotesque, oui les Beaucétains (et tous les ruraux français) pouvaient se promener sans aucun risque dans la nature, aveuglement que de vouloir tout diriger d'en haut sans tenir compte de la spécificité de nos lieux de vie. Rats des villes ou rats des champs, Monsieur De la Fontaine savait faire la différence. La liste serait trop longue s'il fallait dénoncer toutes les absurdités et les errances de cette crise (fermeture des commerces non essentiels, merci pour eux, spectacle mort, port du masque obligatoire partout sans distinction de lieu...)

Quant à la vaccination, que l'on soit pour ou contre, là n'est pas la question ; n'aurait-il pas mieux fallu isoler les personnes fragiles et âgées et vacciner les forces vives de la nation afin de limiter la casse économique? Tout un pan de notre économie s'effondre et on continue jusqu'à quand ? Qu'on ne s'y trompe pas, la facture sera très très lourde à payer.

Je ne suis pas spécialement contre ce gouvernement mais là, j'avoue que je suis hors de moi, je m'excuse, mais il fallait que ce soit dit.

Bien à vous chers Beaucétains et à très bientôt j'espère autour du verre de l'amitié

Tous mes vœux français.





[lacove.fr](http://lacove.fr)



vous êtes  
un particulier

2021  
accès  
DÉCHÈTERIES  
JE M'INSCRIS !

Le sujet de l'inscription pour l'accès aux déchèteries fait réagir beaucoup d'usagers, et amène des questions souvent récurrentes sur les réseaux sociaux, sur le Facebook de la CoVe comme sur celui des communes ayant partagé ou relayé l'information.

Les deux questions récurrentes portent sur :

- la problématique technique d'inscription
- la limite des 18 passages

Ci-après, les réponses apportées par la CoVe :

**Concernant les problèmes d'inscription en ligne :** L'affluence de connexions occasionne un certain nombre de dysfonctionnements que notre service informatique est en train de régler. Nous mettons tout en œuvre pour faciliter la démarche. *(les flyers ont été distribués depuis lundi 4 janvier à grande échelle sur le territoire et que la majeure partie des foyers cherchent à faire la démarche en ligne...)*

**Concernant les 18 passages :** l'année 2021 servira de base pour le calcul du nombre de passages pour les particuliers. Une réévaluation sera possible au regard des besoins constatés des habitants du territoire. Par ailleurs, le décompte ne démarrant qu'en avril prochain afin de laisser à tous le temps de s'inscrire, les usagers bénéficient pour cette année 2021 de 18 passages sur 9 mois, d'avril à décembre.

*Service communication de la COVE*



## AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES LOYERS DE NOVEMBRE 2020

Pour venir en aide aux entreprises, artisans et commerçants les plus touchés par la crise sanitaire et le deuxième confinement, la Région Sud met en place une aide exceptionnelle pour le loyer du mois de novembre 2020.

### Quelle aide ?

La Région Sud reste aux côtés des commerçants et des artisans et les soutient pour préparer au mieux une réouverture prochaine. Dans ce cadre, 3 millions d'euros sont prévus pour les loyers du mois de novembre.

**Concrètement, une aide forfaitaire de 500 euros peut être obtenue pour les artisans, commerçants**, y compris les entreprises de l'Economie sociale et solidaire répondant aux critères ci-dessous.

### Bénéficiaires

Pour les entreprises et notamment les commerçants et artisans, qui ont été touchés par la fermeture administrative de leur établissement et répondant aux critères suivants :

- Un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 400 000 € H.T ;
- 5 salariés maximum employés
- Une interdiction d'accueillir du public au mois de novembre 2020 selon les dispositions du décret du 29 octobre 2020 (commerces, lieux de vente et de prestation, établissements recevant du public (ERP), restaurants et débits de boissons)
- La détention d'un bail locatif auprès d'un bailleur privé

### Comment faire la demande ?

par voie dématérialisée sur [HTTPS://MONESPACE-AIDESENTREPRISES.MAREGIONSUD.FR/](https://monespace-aidesentreprises.maregionsud.fr/)

**Date limite : 31 janvier 2021**

## BOÎTES DE NOËL pour les plus démunis



La collecte a été fructueuse avec plus de 50 boîtes de Noël et nous remercions vivement tous les Beaucétains et Beaucétaines qui ont participé à cette opération en faveur de l'association « Les caddies de l'espoir », une épicerie sociale et solidaire basée à Carpentras.



*Les travaux de la Salle Antonella ont débuté. Ils permettront de mettre en valeur l'édifice ainsi que ses jolies pierres.*

Si vous souhaitez recevoir par mail le flash info, merci de vous inscrire à [mairie.beaucet@orange.fr](mailto:mairie.beaucet@orange.fr)

### Flash info Parution mensuelle

Mairie de le Beaucet

7, rue Coste Chaude

84210 LE BEAUCET

Tél: 04.90.66.00.23

Fax: 04.90.66.17.77

Mail : [mairie.beaucet@orange.fr](mailto:mairie.beaucet@orange.fr)

Site: [www.lebeaucet.com](http://www.lebeaucet.com)

Direction de la publication : Le Maire  
Conception-Réalisation-Impression : Mairie  
Tirage: 230 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique